

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 9 novembre 2011**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, M. EL HASSOUNI.

Membre absent : (1) : Mme TOLLOT

Date de convocation : 31 octobre 2011

**Délibération n° : 63-2011**

**Objet : Garage municipal – cession par le CCAS de deux véhicules à la Ville de Dijon**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, dans le cadre de son parc automobile, est propriétaire de deux véhicules qu'il destine à la réforme. Il s'agit des véhicules suivants :

1- le véhicule de type Citroën C15 immatriculé 5521 TS 21 mis en circulation le 16 août 1994, affecté au service de l'entretien du linge.

Ce véhicule n'étant plus adapté pour le transport du linge, il a été remplacé par un véhicule neuf doté d'un équipement intérieur permettant de séparer le linge propre du linge sale avec deux accès distincts.

L'état général de ce véhicule étant néanmoins correct pour un usage de type courant, il est proposé de l'intégrer au parc de la Ville de Dijon en remplacement d'un véhicule plus vétuste.

2- le véhicule de type Citroën Berlingo immatriculé 6003 VR 21 mis en circulation le 28 juillet 1999 et affecté au service de livraison des repas à domicile.

Ce véhicule était prévu à la vente de matériel réformé, à la suite de l'achat d'un véhicule frigorifique neuf.

Cependant, depuis le mois d'octobre 2011, la cuisine centrale de la Ville de Dijon est chargée de réaliser les préparations, les livraisons et le service des repas du restaurant administratif du personnel. Cette nouvelle charge nécessitant la possession d'un véhicule adapté, il est donc proposé de retirer ce véhicule de la vente et de l'intégrer au parc automobile de la Ville de Dijon.

Au regard de l'utilité que présentent ces véhicules pour la Ville de Dijon, les membres du Conseil d'Administration :

- décident la cession à titre gratuit à la Ville de Dijon des véhicules immatriculés 5521 TS 21 et 6003 VR 21 ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer les certificats de cession ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

**PUBLIÉ LE 10 NOV. 2011**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

17 NOV. 2011

